

# Programme "Masse de Données et COonnaissances"

## MDCO

### Appel à projets 2007

Date limite d'envoi des projets de recherche :  
Mardi 20 mars 2007 à midi

Mots clés :

1. Acquisition, représentation et stockage de données, méta-données et connaissances
2. Algorithmes pour le traitement massif de données
3. Des données aux connaissances : l'enrichissement des données
4. Le traitement des connaissances et le web sémantique

La mise en œuvre de l'appel à projets est réalisée par le CEA, qui a été mandaté par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers d'aide.

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Dates :

Date limite d'envoi des projets sous forme électronique : Mardi 20 mars 2007 à midi, à l'adresse :  
 anr-mdco@cea.fr

et

Date limite d'envoi des projets sous forme papier : Mardi 27 mars 2007 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse :  
 DPg/ANR-CI – Appel à projets MDCO 2007  
 CEA/Saclay  
 Boîte 61 - Bât. 474  
 91191 Gif-sur-Yvette Cedex

### Contacts :

Correspondants dans l'unité support de l'ANR (CEA/Délégation ANR Informatique et Simulation) :

- pour toute information concernant l'appel à projets (AAP) :  
 Françoise ANGRAND, anr-mdco@cea.fr, 01-69-08-73-81  
 Valérie BELLE, valerie.belle@cea.fr, 01-69-08-96-35
- pour toute information de nature administrative et financière :  
 Pascal PAVEL, pascal.pavel@cea.fr, 01-69-08-53-41
- site web : <http://www-anr-ci.cea.fr> (FAQ)

Responsable de programme ANR : Bertrand BRAUNSCHWEIG

### Il est recommandé aux déposants :

1. de lire attentivement l'ensemble du présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR avant de déposer un projet de recherche,
2. de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour réaliser leur soumission de projet de recherche par voie électronique,
3. de consulter si besoin les correspondants de l'unité support mentionnés ci-dessus (de préférence par courrier électronique) ainsi que la FAQ maintenue sur le site web de l'unité support.

---

*Le présent document constitue le corps de l'appel à projets 2007 "Masse de Données et COonnaissances", il est associé à un ensemble de fiches "modèle" à utiliser pour constituer les dossiers de soumission. L'ensemble de ces documents, sont disponibles à partir de la page du présent appel à projets sur le site web de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr>). Ce site donne également accès aux documents de référence de l'ANR, dont le "Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR" applicable au présent appel à projets.*

*Ce document comporte en annexe la définition de termes fréquemment utilisés. Une \* signale dans le texte les termes pour lesquels le lecteur est invité à se reporter à la définition en annexe.*

---

**Sommaire**

1	Contexte et objectif de l'appel à projets .....	4
1.1	Contexte.....	4
1.2	Objectifs de l'appel à projets.....	5
2	Champ de l'appel à projets .....	7
2.1	Axes thématiques .....	7
2.1.1	Axe 1 : " Acquisition, représentation et stockage de données, méta-données et connaissances." .....	7
2.1.2	Axe 2 : " Algorithmes pour le traitement massif de données " .....	8
2.1.3	Axe 3 : " Des données aux connaissances : l'enrichissement des données " .....	8
2.1.4	Axe 4: " Le traitement des connaissances et le web sémantique ".....	9
2.2	Caractéristiques des projets attendus.....	9
2.2.1	Caractéristiques nécessaires.....	9
2.2.2	Autres caractéristiques .....	9
3	Critères d'éligibilité et de sélection des projets .....	11
3.1	Critères d'éligibilité.....	11
3.2	Critères d'évaluation et de sélection .....	11
4	Modalités de financement des projets.....	13
5	Modalités relatives aux pôles de compétitivité .....	14
6	Modalités de soumission.....	15
6.1	Dossier de soumission.....	15
6.1.1	Informations générales relatives au projet (fiches A, C et D) .....	15
6.1.2	Description technique détaillée du projet (fiche B) .....	15
6.1.3	Lettres d'engagement .....	16
6.2	Informations pratiques pour la soumission, dates limites .....	16
7	Annexes .....	18
7.1	Procédure de sélection .....	18
7.2	Modalités relatives aux pôles de compétitivité.....	19
7.3	Définitions .....	20
7.3.1	Définitions relatives aux différents types de recherche .....	20
7.3.2	Définitions relatives à l'organisation des projets.....	20
7.3.3	Définitions relatives aux structures .....	21
7.3.4	Autres définitions .....	21
7.4	Suivi des projets et diffusion des résultats obtenus .....	22
7.4.1	Suivi des projets .....	22
7.4.2	Diffusion des résultats obtenus.....	22
7.5	Modèles de lettre d'engagement.....	23
7.6	Grille d'expertise .....	25

## **1 Contexte et objectif de l'appel à projets**

### **1.1 Contexte**

Les évolutions et progrès technologiques récents ont donné naissance à de nouvelles applications, qui se caractérisent par l'accroissement important du volume des données à acquérir, stocker et traiter et par la distribution et l'hétérogénéité de ces données. En effet, nos activités courantes laissent des traces et les bases de données stockent des volumes croissants de données de nature très diverse comme les clients, les ventes, les appels téléphoniques, les paiements par carte de crédit ou chèques, des images, des films, etc. De même toutes les activités de conception et de production industrielles génèrent des masses de données considérables : résultats de mesures, tests, calibration d'équipements, validations techniques. Les capteurs de plus en plus nombreux dans notre environnement (capteurs physiques, capteurs de sécurité, de communication, etc..) fournissent une quantité phénoménale d'informations à décoder, analyser, comprendre. Enfin, le Web est devenu une source d'informations virtuellement illimitée couvrant tous les sujets et dans tous les formats (texte, musique, vidéo, ...). On peut faire le constat suivant :

- Un volume en augmentation rapide : les bases de données triplent de volume tous les deux ans, et tous les secteurs de l'économie génèrent des volumes de données de centaines de MOctets jusqu'à des TOctets, réparties dans des bases multiples ou consolidées dans des entrepôts de données.
- Les sources stockant ces données sont multiples, réparties, voire délocalisées. Certaines données peuvent arriver en temps réel, à des fréquences éventuellement très rapides, d'autres au contraire n'être disponibles qu'en temps différé et très peu souvent ;
- Les données sont hétérogènes et leur qualité est souvent médiocre (données manquantes ou erronées)
- Les données sont de types variés : ce sont aussi bien des données numériques (données provenant d'expériences, d'observations, de capteurs, de calculs statistiques, etc..) que des données à contenu sémantique varié, comme le texte, le son, la parole, l'image ou la vidéo.

Il est essentiel de prendre la mesure de la pénétration de ces « données » dans notre société moderne : que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la sécurité sociale, des banques et assurances, des télécommunications, de la distribution, du commerce électronique, de l'énergie, du secteur industriel (automobile, environnement, santé, biologie, ...), des domaines de la culture ainsi que toutes les applications de communication impliquant du traitement automatique de la langue, de la reconnaissance de texte, d'images, de son, le volume de données manipulées induit de nouveaux défis scientifiques. Enfin, l'apparition de l'informatique ambiante et embarquée (l'informatique enfouie dans les objets et machines du quotidien et de l'activité humaine en général) ne fait qu'accentuer l'importance des problématiques citées ci-dessus et augmenter l'impact des solutions.

## 1.2 Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité des appels à projets « Masse de données: Modélisation, Simulation, Applications » (MDMSA) en 2005 et « Masse de Données - Connaissances Ambiantes » (MDCA) en 2006. Il a pour objectif de dynamiser la recherche sur l'ensemble des aspects liés au traitement des données et plus généralement de l'information qu'elles contiennent. Les défis à relever consistent à apporter des éléments de réponse aux problématiques exposées ci-dessous afin de fournir les modèles, les algorithmes, les environnements et les plateformes pour la gestion multi-échelle de grande masse de données, de connaissances et de traitements avec un fort souci du passage à l'échelle.

**Les infrastructures :** Ces grandes masses de données exigent des infrastructures et supports adaptés au stockage de très larges volumes d'informations et prenant en compte l'aspect intrinsèquement distribué des sources de données et de leur traitement, la forte hétérogénéité des données et des supports, les nécessités absolues de mobilité et de dynamique des traitements et des services.

Le passage à l'échelle de la quantité de données à prendre en compte et la multiplicité de sources de données impliquent la prise en compte des flux de données, le développement de nouvelles architectures (grilles, architectures pair-à-pair, à base de services, ...) permettant le stockage sécurisé et l'accès à des contenus répartis sur un réseau, ainsi que l'adaptation à ce contexte des algorithmes de traitement de grandes masses de données distribuées, et de grandes dimensions. A la périphérie, ces données (mobiles) doivent être disponibles sur de très nombreux petits dispositifs légers et nomades. Savoir organiser le traitement des données selon un point de vue multi-échelle, c'est-à-dire en s'adaptant à leur support d'exécution et en se plaçant à des niveaux d'observation et d'abstraction variés, devient une nécessité pour de nombreuses applications. On parlera alors de solutions multi-échelles, adaptables, voire autonomes.

**Les traitements :** Initialement, les données sont générées et utilisées à des fins opérationnelles. On a alors besoin de rechercher les données, les annoter, les consolider, garantir leur qualité, les transmettre (codage, compression, protection). Ensuite, à des fins de pilotage de l'activité, de support à un processus décisionnel, d'optimisation des processus et d'amélioration de la performance, il est nécessaire de manipuler les données, les analyser, les exploiter (détection ou extraction de motifs ou d'objets, calcul, visualisation, segmentation et analyse d'images, manipulation de réalités virtuelles, augmentées ou mixtes, ...), les interpréter (fouille, classification, indexation, reconnaissance, production d'hypothèses, production de résumés, réseaux sociaux), les combiner et les fusionner avec d'autres données de types différents.

Le traitement des données a évolué en multipliant les points de vue, les modèles et les méthodes pour produire des connaissances à partir de données ou d'informations multiformes et incertaines, donc pour les représenter et pour les utiliser. Ces modèles sont issus de techniques variées (traitement du signal, de l'image, de la langue, etc.) et ouvrent vers de nombreuses autres disciplines que l'informatique. Les outils informatiques permettant de traiter cette connaissance sont de natures très différentes : ontologies, logiques, algorithmiques, approches par agents, statistiques, etc.

**L'interaction :** Ces données ne peuvent avoir de sens que si l'humain peut interagir avec elles et les utiliser. De nouveaux modes d'interactions apparaissent, prenant en compte la dimension sensori-motrice de l'humain, les spécificités de l'environnement et de l'utilisateur.

De plus en plus d'applications ont besoin actuellement de combiner texte et image, audio et vidéos, données brutes et ontologies, etc. Ces traitements exigent que, dans une même modalité, les divers formats de données soient reconnus et interprétés automatiquement, que dans les documents complexes (comme le film ou la vidéo), les composantes soient totalement reconnues

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

et exploitées (c'est-à-dire généralement séparées) puis conjointement prises en compte lors de l'interprétation.

Les enjeux de l'interaction de demain sont la multi-modalité, l'immersion, l'ubiquité, la robustesse, le multilinguisme, l'adaptabilité à l'environnement et à l'utilisateur, pour n'en citer que quelques-uns. Tous ces enjeux impliquent la manipulation fine et efficace de données et de connaissances de grande taille.

Cet appel porte sur les technologies et les usages pour l'acquisition, le stockage et le traitement des données et des connaissances dans toutes leurs complexités (aspects spatio-temporel, volumique et sémantique). Les applications porteront notamment sur les domaines des communications, des systèmes d'information et des contenus multimédia. Compte tenu des objectifs du programme mentionnés ci-dessus, les 4 axes thématiques pour 2007 sont :

1. Acquisition, représentation et stockage de données, métadonnées et connaissances.
2. Algorithmes pour le traitement massif de données
3. Des données aux connaissances : l'enrichissement des données
4. Le traitement des connaissances et le web sémantique

Une des participations attendue des entreprises est la fourniture de données réelles ou la constitution d'ensemble de données de référence.

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

## 2 Champ de l'appel à projets

### 2.1 Axes thématiques

Comme nous l'avons montré, le **dimensionnement** (taille et volume des données, connaissances et traitements), le **passage à l'échelle** (performances, adaptabilité des supports, des algorithmes), le **multi-échelle** (données, traitements, supports) synthétisent les problématiques des nouvelles applications.

De manière orthogonale les architectures systèmes doivent évoluer pour rendre plus **efficaces** le stockage, la répartition, l'organisation, l'interrogation, l'optimisation, l'indexation, etc.

La suite de cette section présente les quatre axes thématiques de cet appel à projets.

#### 2.1.1 Axe 1 : " Acquisition, représentation et stockage de données, méta-données et connaissances."

Les données considérées par les applications sont multiformes, hétérogènes, et sont utilisées à différents niveaux d'abstraction. Elles proviennent de sources diverses, et sont très volumineuses. Les techniques actuelles de stockage et de représentation des données et des connaissances doivent être étendues de façon à prendre en compte l'ensemble de ces caractéristiques tout en garantissant de bonnes performances d'accès. La mise à jour des informations est un point particulièrement sensible des archives dynamiques (web par exemple) et induit des processus de consultation et d'indexation originaux (incrémentation, datation, révision ...).

Les projets concerneront de manière non exclusive:

- Les modèles de données facilitant l'intégration de données hétérogènes, l'évolution, l'historisation des données, la représentation multiforme, la représentation des données multimédia, des données dynamiques, ...
- Le stockage des données et des connaissances (structures de données, interopérabilité des supports, gestion et distribution des archives, réplication, clusters, protection des données, performances, ...), les modèles d'indexation et de stockage des données, méta-données et connaissances.
- Le codage, la compression, la transmission des données, leur formatage, les opérations de transformatage et les outils d'accès à des représentations hétérogènes (pervasivité des applications)
- L'acquisition intelligente de données (capteurs, caméras, micros, enregistreurs, ...) préparant les tâches d'indexation et la génération automatique de méta-données et de connaissances (modélisation, résumés, personnalisation, construction de profils « utilisateur »)
- La protection des données, méta-données et connaissances

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

### 2.1.2 Axe 2 : " Algorithmes pour le traitement massif de données "

L'apprentissage automatique et la fouille de données donnent les bases formelles et algorithmiques pour l'analyse automatique des données et l'extraction de connaissances à partir de données brutes. Ces méthodes qui offrent aujourd'hui une technologie mature pour traiter les problèmes « classiques » doivent faire face à l'explosion des nouveaux besoins liée au développement du web, aux masses de données, aux nouveaux types et formats de données. Un premier enjeu consiste à dépasser le cadre actuel de l'apprentissage pour s'attaquer à cette nouvelle gamme de problèmes et pour répondre à ces nouveaux besoins. Il faut pour cela développer des liens avec d'autres approches algorithmiques du traitement de données comme l'analyse combinatoire, l'optimisation, les différentes branches du traitement du signal.

Les projets concerneront de manière non exclusive:

- Les très grandes masses de données et les grandes dimensions
- Les données structurées (texte XML – blogs – fils de discussion, données multimédia, biologiques, géophysiques, bancaires, communautés du web et réseaux sociaux, etc.)
- La structuration de l'information : passage de l'information non structurée à une représentation structurée dans un but d'enrichissement du contenu, de traitement automatique par des services.
- Les données distribuées (web, P2P,..) et hétérogènes (accès aux données issues de différentes sources, données multimodales, traitement et optimisation de requêtes distribuées)
- Les flux de données (traitements à la volée, adaptabilité des méthodes pour la prise en compte de l'évolution des données et de l'interaction utilisateur)
- Les données multi-échelles, les échelles temporelles et les échelles spatiales
- L'intégration d'approches algorithmiques complémentaires (apprentissage, graphes, optimisation combinatoire)

### 2.1.3 Axe 3 : " Des données aux connaissances : l'enrichissement des données "

Le passage des données aux connaissances demande d'être capable d'extraire la sémantique des données et de transformer les données brutes en une représentation sémantiquement riche et facilement manipulable par les programmes. Pour faire face aux défis des données massives, ces traitements doivent faire appel à des méthodes génériques facilement adaptables aux différents types de données et de besoins.

Les projets concerneront de manière non exclusive:

- L'extraction et la reconnaissance automatique d'entités sémantiques (concepts, instances, relations) par des méthodes automatiques, semi-automatiques, intégration de connaissances dans le processus d'extraction
- Ontologies et alignement d'ontologies pour les grandes masses de données
- L'agrégation de contenu numérique (fusion de données multi-sources, temporelles et spatiales, multimodales)
- L'indexation de grands volumes (texte, web, multimédia) et la recherche d'information
- La transformation de données en connaissances et la gestion des traces
- L'annotation automatique de données (textuelles ou multimédia) par des termes d'une ontologie
- Les systèmes de recommandation, rating et ranking
- La visualisation de grands volumes de données et l'interaction avec l'utilisateur



	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

#### 2.1.4 Axe 4: " Le traitement des connaissances et le web sémantique "

Le traitement des connaissances issues des processus d'extraction et d'enrichissement repose sur le développement de méthodes de raisonnement et d'inférence génériques adaptées aux grands volumes et à différents modèles de représentation. L'utilisation de sources de connaissances distribuées et hétérogènes demande d'effectuer la mise en correspondance entre les différents modèles de représentation. Ces opérations doivent reposer là aussi sur un ensemble de méthodes génériques permettant des traitements automatiques ou semi-automatiques. Ces problématiques se rencontrent en particulier dans les applications du web sémantique.

Les projets concerneront de manière non exclusive:

- Le raisonnement par des méthodes probabilistes, logiques (résolution de problèmes, prise de décision, interprétation sémantique, inférence) sur de grands volumes de connaissances, éventuellement réparties
- Les interfaces pour l'interrogation de grandes bases de connaissances (aide à la requête)
- Les approches pluridisciplinaires de la modélisation de connaissances et l'intégration de connaissances hétérogènes
- Les modèles de représentation des contenus intégrant plusieurs niveaux de connaissance, les modèles spécifiques à des domaines d'application, des métiers et services
- La prise en compte de l'utilisateur par la modélisation de son contexte de travail et de son activité, les communautés d'utilisateurs.

## 2.2 Caractéristiques des projets attendus

### 2.2.1 Caractéristiques nécessaires

Cet appel vise à soutenir des projets de type recherche fondamentale\* ou de type recherche industrielle\*.

Le personnel intervenant dans le projet peut être du personnel permanent (déjà présent dans l'organisme ou dans l'entreprise) ou non permanent (recruté spécifiquement pour le projet). En ce qui concerne le personnel permanent, seules les personnes intervenant à plus de 20% de leur temps dans un projet peuvent être comptabilisées dans les calculs d'hommes x ans\*, les personnes intervenant à moins de 20% du temps ne sont considérées que comme des experts apportant une aide ponctuelle au projet.

### 2.2.2 Autres caractéristiques

Les projets ont pour objectif de renforcer l'expertise des équipes françaises dans ces thématiques mais aussi d'associer des spécialistes des STIC et des experts de domaines applicatifs divers où les données jouent un rôle central et constituent un verrou technologique important. Les projets devront viser la mise en place d'équipes capables de pérenniser le savoir-faire obtenu, seules ou en coopération.

Les projets de type recherche industrielle\* ont pour objectif de favoriser le transfert et la mise en œuvre des connaissances, outils et méthodes, au bénéfice d'applications et de communautés susceptibles d'en assurer la diffusion.

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

Lorsque la pérennisation doit se faire au sein d'une communauté s'appuyant sur des "logiciels libres", il convient de préciser la réalité et l'engagement de cette communauté vis-à-vis des résultats visés par le projet. Lorsque la pérennisation repose sur l'utilisation des résultats par des entreprises, il convient d'expliquer le contexte de cette utilisation.

Pour les projets de type recherche fondamentale<sup>\*</sup>, les partenaires sont en général des organismes de recherche, bien que la présence d'entreprises dans le projet ne soit pas exclue.

Les projets pourront être structurés :

- soit en projet sur un domaine commun d'expertise clairement défini, basé sur la coopération active d'un nombre limité d'équipes,
- soit en projet de recherche aux interfaces basé sur la coopération active d'équipes de recherche relevant de champs disciplinaires différents c'est à dire des « utilisateurs » de données et des spécialistes des technologies de l'information. Le projet proposera alors un programme de recherche commun, pluridisciplinaire, basé sur la complémentarité des équipes participantes.

L'utilisation de données réelles est fortement souhaitée pour ces types de projets.

### **3 Critères d'éligibilité et de sélection des projets**

Sont décrits ci-après les critères d'éligibilité et d'évaluation utilisés au cours de la procédure de sélection décrite en annexe.

#### **3.1 Critères d'éligibilité**

Pour être éligible, le projet doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le coordinateur du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation du programme.
- Les dossiers sous forme électronique et sous forme papier (les deux documents doivent être identiques) ainsi que les lettres d'engagement doivent être soumis dans les délais, au format demandé et être complets.
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets.
- La durée du projet doit être comprise entre 2 ans et 4 ans.
- Les projets doivent réunir au moins deux partenaires.
- Le partenariat devra être équilibré :
  - Pour tous les projets :
    - Pour aucun partenaire, le total de l'effort envisagé (en hommes x ans<sup>\*</sup>) ne pourra représenter plus de 75 % de l'effort total envisagé pour le projet. Pour un organisme de recherche, des équipes d'un même laboratoire seront considérées comme un partenaire unique.
    - La part de l'aide demandée par un partenaire ne pourra dépasser 70% de l'aide totale demandée.
  - Pour les projets de type recherche industrielle<sup>\*</sup> uniquement :
    - Les projets devront être des projets partenariaux organisme de recherche / entreprise<sup>\*</sup>.
    - Le total de l'effort envisagé (en hommes x ans<sup>\*</sup> pour le personnel permanent et non-permanent) pour chaque catégorie de partenaire ne pourra représenter moins de à 20% de l'effort total envisagé pour le projet, sauf exception dûment justifiée.

**Important : Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à avis d'expert extérieur et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.**

#### **3.2 Critères d'évaluation et de sélection**

Les projets seront évalués selon les critères suivants, l'ordre des critères ne préjugeant pas de leur importance relative :

1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets. En particulier :
  - adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. § 2.1),
  - adéquation aux caractéristiques « recommandées » des projets (cf. § 2.2).
2. Qualité scientifique et technique. En particulier :
  - excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art,
  - caractère innovant, en termes d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant,

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

- levée de verrous technologiques,
  - cohérence avec les programmes nationaux et internationaux.
3. Impact global du projet pour la recherche et/ou pour l'industrie. En particulier :
    - utilisation ou intégration des résultats du projet par la communauté scientifique ou industrielle, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir faire,
    - modalités prévues pour l'exploitation et la dissémination des résultats,
    - pérennité des développements effectués et/ou des équipes constituées.
  4. Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination. En particulier :
    - faisabilité scientifique et technique du projet (notamment : choix des méthodes),
    - structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons,
    - qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet),
    - stratégie de valorisation/diffusion et de protection des résultats du projet, gestion des questions de propriétés intellectuelle.
  5. Qualité du consortium<sup>1</sup>. En particulier :
    - niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes<sup>2</sup>,
    - adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques,
    - complémentarité du partenariat,
    - ouverture à de nouveaux acteurs,
    - rôle actif de PME (pour les projets de recherche industrielle).
  6. Adéquation projet-moyens et faisabilité du projet. En particulier :
    - calendrier (y compris des livrables)
    - justification de l'aide demandée (y compris coût de la coordination).
  7. Encadrement des doctorants
    - caractère formateur du sujet
    - conditions d'encadrement<sup>3</sup>

En outre, la clarté de la rédaction du dossier, de sa justification, du programme de travail (définition des jalons, des résultats intermédiaires / finaux) sera prise en considération dans l'évaluation.

Les personnes déposant le dossier devront veiller à donner les éléments utiles aux experts et aux membres des Comités pour évaluer les projets selon les critères définis ci-avant<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pour un projet partenarial organisme de recherche/entreprise, la labellisation du projet par un pôle de compétitivité est considérée comme un indicateur de qualité. Cet indicateur sera pris en compte dans le cadre de l'examen par le comité de pilotage. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire que tous les partenaires d'un projet soient membres du pôle ou localisés dans sa région pour que ce projet puisse bénéficier du label de "projet de pôle".

<sup>2</sup> La liste des personnels permanents affectés au projet devra être fournie explicitement, accompagnée de la quotité de temps qu'ils consacreront au projet et d'un "mini-CV" de ces personnels.

<sup>3</sup> A ce titre, le dossier de soumission du projet devra comprendre le sujet détaillé de la thèse ainsi que le nom des personnes pressenties pour encadrer cette thèse.

<sup>4</sup> Les erreurs suivantes sont à éviter : le manque de justificatifs clairs pour les demandes d'équipements, le manque de démonstration de l'originalité du projet, le manque de démonstration de la pérennité des résultats obtenus, le manque de liste précise des "livrables" du projet, le manque de précision sur le personnel impliqué (quotité, nom pour le personnel permanent ou déjà en place...), les taux de main

**4 Modalités de financement des projets**

Le financement attribué par l'ANR à chaque partenaire sera apporté sous forme d'une aide non remboursable, selon les dispositions du "Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR" disponible sur le site internet<sup>5</sup> de l'ANR.

Seuls pourront être bénéficiaires des aides de l'ANR les partenaires résidant en France, les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ou les institutions françaises implantées à l'étranger. La participation de d'organismes de recherche ou d'entreprises étrangers est néanmoins possible dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

L'objectif est que la majorité des projets reçoivent une aide totale d'un montant compris entre 250 k€ et 1000 k€. Toutefois, il n'est pas exclu d'accorder des aides d'un montant supérieur ou inférieur à cette fourchette.

Important : L'ANR n'attribuera pas d'aides de montant inférieur à 15 000 € à un organisme de recherche\* ou à une entreprise<sup>6</sup>.

Pour les entreprises\* les taux d'aides maximum sont :

Dénomination	Taux maximum d'aide pour les PME*	Taux maximum d'aide pour les entreprises autres que PME*
Recherche fondamentale*	60%	50%
Recherche industrielle*	60%	40%

Dispositions relatives au financement des personnels temporaires :

Des personnes avec des statuts non permanents pourront être recrutées pour mener à bien des travaux liés au projet (stagiaires, CDD, intérim, ...). Sauf cas particulier, l'effort correspondant (en hommes x ans\*) donnant lieu à un financement ANR ne devra pas être supérieur à celui de la main d'œuvre permanente engagée sur le projet. Le financement de doctorants par l'ANR ne préjuge en rien de l'accord de l'école doctorale.

Suivi :

Les projets financés par l'ANR feront l'objet d'un suivi dont les modalités, ainsi que celles de diffusion des résultats obtenus, sont définies en annexe (§7.4).

---

*d'œuvre non conformes à la demande de l'ANR d'afficher uniquement les salaires + charges salariales et patronales.*

<sup>5</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/reglementANR.pdf>

<sup>6</sup> *Ainsi, ne sont pas considérés comme "partenaires" d'un projet les entités (organismes de recherche ou entreprises) qui ne demandent aucune aide dans le cadre de leur participation au projet. Celles-ci seront considérées comme des "associés" du projet, en particulier dans la description technique du projet avec l'ajout au dossier de soumission d'un courrier confirmant l'intention de l'associé de participer au projet.*

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COnnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	--	------------------------------------

**5 Modalités relatives aux pôles de compétitivité**

Les partenaires du projet pourront mentionner si le projet fait partie des projets labellisés, ou en cours de labellisation, par un pôle de compétitivité (ou plusieurs, en cas de projet interpôles).

Les partenaires d'un projet labellisé par un (des) pôle(s) de compétitivité et retenu par l'ANR dans le cadre de cet appel à projets pourront se voir attribuer un complément de financement par l'ANR.

Le partenaire coordinateur ou le(s) partenaire(s) concerné(s) devront transmettre à l'ANR et à l'unité support (CEA), pour chaque pôle de compétitivité concerné, un formulaire d'attestation de labellisation dûment rempli et signé par un représentant de la structure de gouvernance du pôle, dans un délai de deux mois maximum après la date limite d'envoi des projets sous forme électronique. La procédure à suivre est décrite en annexe (§7.2).

## 6 Modalités de soumission

### 6.1 Dossier de soumission

Le dossier de soumission à l'appel à projets devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Ce dossier comprend trois parties à rédiger selon des modèles qui seront disponibles sur le site web de l'ANR sur la page consacrée au présent appel à projets au plus tard le 01-02-07.

#### 6.1.1 Informations générales relatives au projet (fiches A, C et D)

Les informations générales relatives au projet font l'objet de trois fiches "modèle" à compléter :

- **[Fichier modèle : MDCO-07-Fiche-A-C.xls] Fiche d'identité projet (fiche A)** (une pour le projet à rédiger par le coordonnateur) et **fiche partenaire (fiche C)** (une par partenaire)
- **[Fichier modèle : MDCO-07-Fiche-D.xls] Informations financières (fiche D)** (une par partenaire)

#### 6.1.2 Description technique détaillée du projet (fiche B)

**[Fichier modèle : MDCO-07-Fiche-B.doc]** Ce document devra être rédigé de préférence en anglais sauf pour les projets pour lesquels l'usage du français s'impose. Au cas où

- La description scientifique et technique est rédigée en anglais, une traduction en français de la description courte du projet devra être fournie.
- La description scientifique et technique est rédigée en français, le coordinateur du projet concerné devra fournir une traduction en anglais à l'ANR, dans un délai de dix jours, si le comité d'évaluation désigne un ou des experts externes étrangers non francophones pour les expertises.

Le plan demandé<sup>7</sup> est le suivant :

- Description courte du projet (2 pages maximum)
- But du projet (2 pages maximum)
- Contexte et état de l'art (2 pages maximum)
- Partenaires (3 pages maximum)
- Organisation et management du projet (2 pages maximum)
- Structure du projet - description des sous-projets (10 pages maximum)
- Liste des livrables (tableau)
- Résultats escomptés – perspectives (2 pages maximum)
- Propriété intellectuelle
- Justification techniques des moyens demandés

On se reportera à la fiche "modèle" B pour le plan détaillé demandé ainsi que les informations attendues dans ce document.

---

<sup>7</sup> Des annexes peuvent être ajoutées si nécessaire.

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

### 6.1.3 Lettres d'engagement

**[Modèle en annexe]** Des lettres d'engagement des organismes ou entreprises concernés (une par partenaire) sont à fournir dans un délai d'un mois après la date limite d'envoi des projets sous forme électronique. Des modèles sont présentés en annexe.

## 6.2 Informations pratiques pour la soumission, dates limites

Chaque projet devra choisir un acronyme comportant au maximum 6 caractères<sup>8</sup>. Les projets seront identifiés par leur acronyme.

Le dossier soumis sous forme électronique devra être composé des fichiers suivants (aaaaaa désigne l'acronyme du projet, xx le numéro du partenaire sachant que le coordonnateur est par convention le partenaire 01) :

- un fichier nommé "aaaaaa-fiche-a-c.xls" (fichier excel) : fiche d'identité projet (A) et fiche partenaire (C) (une par partenaire), ce fichier doit comporter un onglet par partenaire.
- un fichier nommé "aaaaaa-fiche-b.doc" ou ".rtf" (fichier word) : description technique détaillée du projet (B). Les textes explicatifs (arial9) sont à supprimer, les textes ajoutés doivent être en arial11 (style : "normal").
- un fichier nommé "aaaaaa-fiche-d.xls" (fichier excel) : informations financières (D), ce fichier doit comporter un onglet par partenaire.
- un fichier nommé "aaaaaa-dossier.pdf" (fichier acrobat) : dossier complet projet en format PDF comportant dans l'ordre la fiche d'identité du projet, la description technique détaillée du projet, l'ensemble des fiches partenaires, le tableau de synthèse financier (construit automatiquement à partir des fiches financières des partenaires), l'ensemble des fiches financières des partenaires.

Il est indispensable de suivre les consignes qui sont présentes dans les fichiers modèle et en particulier de **ne pas modifier la structure des fichiers Excel** (ne pas ajouter ou supprimer d'onglets, ne pas ajouter ou supprimer de lignes ou colonnes, ...), ceux-ci étant exploités par des procédures automatiques.

Le dossier soumis sous forme papier devra comprendre les mêmes éléments que dossier complet électronique du projet, des différences dans le contenu des deux dossiers pourront conduire à déclarer le projet inéligible. Les **versions "papier"**, signées, devront être envoyées en 2 exemplaires agrafés ou reliés, dont l'original. Les lettres d'engagement devront être fournies, en 2 exemplaires dont l'original, au plus tard un mois après la date limite de soumission électronique des dossiers.

Le **dossier sous forme électronique** devra impérativement être envoyé avant le **Mardi 20 Mars (12h)** à l'adresse suivante : [anr-mdco@cea.fr](mailto:anr-mdco@cea.fr). La réception des dossiers électroniques sera confirmée par message électronique envoyé par l'unité support (CEA) au coordonnateur du projet dans un délai maximum de 6 jours ouvrables. Il appartient au coordonnateur du projet de prendre contact d'urgence avec l'unité support (CEA, à l'adresse électronique : [anr-mdco@cea.fr](mailto:anr-mdco@cea.fr)) s'il ne reçoit pas le message électronique de confirmation dans les délais indiqués.

---

<sup>8</sup> En cas de dépassement, l'acronyme fourni par le projet sera tronqué à 6 caractères.



	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

Le **dossier sous forme papier** devra être **posté** (pli recommandé avec accusé de réception) au plus tard le **Mardi 27 Mars à minuit** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

DPg/ANR-CI – Appel à projets MDCO 2007  
CEA/Saclay  
Boîte 61 - Bât. 474  
91191 Gif-sur-Yvette Cedex

La **lettre d'engagement** devra être **postée** (pli recommandé avec accusé de réception) au plus tard le **Vendredi 20 Avril à minuit** (cachet de la poste faisant foi) à la même adresse.

Récapitulatif du planning de soumission	
20 mars 2007 à 12h	Date limite d'envoi du dossier sous forme électronique (par courrier électronique)
27 mars 2007 à minuit	Date limite d'expédition (courrier recommandé A/R) du dossier papier du projet (2 exemplaires)
20 avril 2007 à minuit	Date limite d'expédition (courrier recommandé A/R) des fiches d'engagement des partenaires des projets (2 exemplaires)
20 mai 2007 à minuit	Date limite d'expédition des documents "pôle de compétitivité" (le cas échéant)

Pour tout renseignement, les personnes à contacter, de préférence par courrier électronique, sont les suivantes

- pour toute information concernant l'appel à projets (AAP) :
  - Françoise ANGRAND, anr-mdco@cea.fr, 01-69-08-73-81
  - Valérie BELLE, valerie.belle@cea.fr, 01-69-08-96-35
- pour toute information de nature administrative et financière :
  - Pascal PAVEL, pascal.pavel@cea.fr, 01-69-08-53-41

## 7 Annexes

### 7.1 Procédure de sélection

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité des projets par le comité d'évaluation et désignation des experts extérieurs
- Evaluation des projets par le comité d'évaluation après réception des avis des experts extérieurs
- Examen des projets par le comité de pilotage et proposition d'une liste des projets à financer par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire)
- Etablissement de la liste des projets sélectionnés par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire) et publication de la liste
- Envoi aux coordinateurs des projets non sélectionnés d'un avis synthétisé des comités
- Finalisation des dossiers administratif et financier pour les projets retenus et publication de la liste des projets retenus pour financement

Les rôles respectifs des principaux acteurs de la procédure de sélection sont :

- Le comité d'évaluation, composé de membres des communautés de recherche concernées, français ou étrangers, issus de la sphère publique ou privée, a pour mission d'évaluer les projets et de les répartir dans trois catégories : A (recommandés), B (acceptables), et C (rejetés).
- Les experts extérieurs<sup>9</sup>, français ou étrangers, désignés par le comité d'évaluation, donnent un avis écrit sur les projets. Au moins deux experts sont désignés pour chaque projet.
- Le comité de pilotage composé de personnalités qualifiées et de représentants institutionnels a pour mission de proposer à partir des travaux du comité d'évaluation, une liste de projets à financer par l'ANR.

Les dispositions de la charte de déontologie doivent être respectées par les personnes intervenant dans la sélection des projets, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêt. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet ([www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr)).

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des comités d'évaluation et de pilotage sont décrites dans des documents disponibles sur le site internet de l'ANR. La composition des comités du programme est affichée sur le site internet de l'ANR ([www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr))

---

<sup>9</sup> *Il est possible aux partenaires publics ou privés désirant garder leurs projets confidentiels de signaler d'éventuelles restrictions quant au choix de ceux-ci.*

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

## 7.2 Modalités relatives aux pôles de compétitivité

Le formulaire d'attestation de labellisation d'un projet par un pôle de compétitivité se trouve avec l'ensemble des documents téléchargeables constituant le dossier de soumission.

Le partenaire coordinateur ou le(s) partenaire(s) concerné(s) devront :

- transmettre le formulaire renseigné sous forme électronique à la structure de gouvernance de chaque pôle de compétitivité concerné (un projet interpôles peut faire l'objet d'une labellisation par chacun des pôles concernés) ,
- réceptionner une version papier dûment signée de l'attestation de labellisation, en cas d'accord du pôle pour la labellisation, pour chaque pôle concerné,
- transmettre :
  - à l'ANR la(les) attestation(s) de labellisation dûment signée(s) par courrier ou par fax (coordonnées indiquées sur le formulaire),
  - à l'unité support une copie de la(les) attestation(s) de labellisation dûment signée(s) de préférence par télécopie (01-69-08-90-34) ou par courrier<sup>10</sup>.

Les attestations dûment signées devront être transmises à l'ANR et à l'unité support dans un délai de **deux mois maximum après la date limite d'envoi des projets sous forme électronique**.

---

<sup>10</sup> *A la même adresse que celle à utiliser pour l'envoi des dossiers papier.*

### 7.3 Définitions

#### 7.3.1 Définitions relatives aux différents types de recherche

**Recherche fondamentale** : Par ce terme, la Commission Européenne entend « une activité visant un élargissement des connaissances scientifiques et techniques non liées a priori à des objectifs précis industriels ou commerciaux » (JOCE 28/02/2004 L 63/23).

**Recherche industrielle** : Par ce terme, la Commission Européenne entend « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances, l'objectif étant que ces connaissances puissent être utiles pour mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services ou entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants » (JOCE 28/02/2004 L 63/23).

**Développement pré-concurrentiel** : Par ce terme, la Commission Européenne entend « la concrétisation des résultats de la recherche industrielle dans un plan, un schéma, ou un dessin pour des produits, procédés ou services nouveaux, modifiés ou améliorés, qu'ils soient destinés à être vendus ou utilisés, y compris la création d'un premier prototype qui ne pourra pas être utilisé commercialement. Elle peut en outre comprendre la formulation conceptuelle et le dessin d'autres produits, procédés ou services ainsi que des projets pilotes, à condition que ces projets ne puissent pas être convertis ou utilisés pour des applications industrielles ou une exploitation commerciale. Elle ne comprend pas les modifications de routine, procédés de fabrication, services existants et autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations » (JOCE 28/02/2004 L 63/23).

#### 7.3.2 Définitions relatives à l'organisation des projets

Pour chaque projet, un **partenaire coordinateur** unique est désigné et chacun des autres **partenaires** désigne un **responsable scientifique et technique**.

**Partenaire coordinateur** : Organisme de recherche ou entreprise d'appartenance du coordinateur.

**Coordinateur** : Il est le responsable de la coordination scientifique et technique du projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. L'organisme auquel appartient le coordinateur est appelé partenaire coordinateur.

**Partenaire** : unité d'un organisme de recherche ou entreprise.

**Responsable scientifique et technique** : Il est l'interlocuteur privilégié du coordinateur et est responsable de la production des livrables du partenaire. Pour l'organisme assurant la coordination générale du projet, le responsable scientifique et technique du projet est en général le coordinateur du projet dans son ensemble. Toutefois, notamment dans le cadre de projets de grande taille, la coordination du projet peut être assurée par une tierce personne de la même entreprise ou du même laboratoire.

**Projet partenarial organisme de recherche / entreprise** : projet de recherche pour lequel au moins un des partenaires est une entreprise, et au moins un des partenaires appartient à un organisme de recherche (cf. définitions au § 3.3 de la présente annexe).

	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

### 7.3.3 Définitions relatives aux structures

**Organisme de recherche** : Est considéré comme organisme de recherche, une entité, telle qu'une université ou institut de recherche, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche fondamentale ou de recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leur résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ; les entreprises qui peuvent exercer une influence sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou de membre, ne bénéficient d'aucun accès privilégié à ses capacités de recherche ou aux résultats qu'elle produit (Document adopté le 22/11/06 par la Commission Européenne<sup>11</sup>).

**Entreprise** : Est considérée comme entreprise, toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale, ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique (Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des petites et moyennes entreprises<sup>12</sup>).

**Petite et Moyenne Entreprise (PME)** : La définition d'une PME est celle de la Commission Européenne, figurant dans la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003<sup>13</sup>). Notamment, est une PME une entreprise autonome comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€.

### 7.3.4 Autres définitions

**homme x an (h\*an)** : quantité de travail fournie par une personne en un an à temps plein. A titre d'exemple, c'est également la quantité de travail fournie par 2 personnes en 6 mois ou par une personne à mi-temps en 2 ans.

<sup>11</sup> Encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation - [http://ec.europa.eu/comm/competition/state\\_aid/reform/rdi\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/comm/competition/state_aid/reform/rdi_fr.pdf)

<sup>12</sup> JO L du 20.5.2003, p. L 124/39

<sup>13</sup> JO L du 20.5.2003, p. L 124/39

## **7.4 Suivi des projets et diffusion des résultats obtenus**

### *7.4.1 Suivi des projets*

Chaque projet fait l'objet d'un suivi effectué par l'unité support pour le compte de l'ANR suivant les modalités définies dans les actes attributifs.

Les moyens mis en œuvre pour ce suivi sont en particulier :

- Des comptes rendus intermédiaires semestriels d'avancement
- Un compte rendu final permettant notamment de mesurer l'impact du projet.
- Des visites sur site de l'unité support,
- La participation des proposant à des colloques de suivi organisés par l'unité support.

### *7.4.2 Diffusion des résultats obtenus*

D'une manière générale<sup>14</sup> les projets doivent favoriser une large diffusion des résultats obtenus au sein de la communauté de recherche suivant les modalités définies dans les actes attributifs.

Cette communication peut s'appuyer notamment sur :

- Un site web pour le projet assurant une publication régulière des résultats obtenus.
- Des communications dans des séminaires ou colloques qui pourront être organisés, co-organisés ou soutenus par l'ANR ou l'unité support.

En outre, la mention du support apporté par l'ANR au projet devra être portée sur les publications avec la référence du numéro ANR du projet.

---

<sup>14</sup> Sauf nécessité particulière liée notamment la confidentialité des résultats.

## 7.5 Modèles de lettre d'engagement

Utiliser l'un des 2 modèles d'engagement donnés plus bas pour les laboratoires publics ou les entreprises et entités de droit privé. Chaque partenaire doit établir un fiche d'engagement sur papier à entête.

### Modèle à utiliser pour les laboratoires publics

Après avoir pris connaissance du dossier ci-dessus et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'Agence nationale de la recherche, M....., ayant pouvoir d'engager juridiquement (...*dénomination de l'établissement*...) en qualité de....., déclare :

Je, soussigné, donne mon accord pour la participation du laboratoire au projet (... *nom du projet*) soumis dans le cadre de l'appel à projet ANR-07-MDCO dans les conditions décrites de répartition des tâches et de financement demandé, et garantis les informations données par le coordonnateur du projet nommé ci-dessus.

Fait à..... le .....

M. (*Prénom et NOM*) de la personne habilitée à engager l'établissement

Signature (Cachet de l'établissement)

Visa du Directeur du Laboratoire concerné

M. (*Prénom et NOM*)

Signature

**Modèle à utiliser pour les entreprises/associations ou entités de droit privé**

Après avoir pris connaissance du dossier ci-dessus et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'Agence nationale de la recherche, M....., ayant pouvoir d'engager juridiquement (...*statut et dénomination*...) en qualité de ....., déclare :

Je, soussigné, donne mon accord pour participer au projet (... *nom du projet*) soumis dans le cadre de l'appel à projet ANR-07-MDCO dans les conditions décrites de répartition des tâches et de financement demandé, et garantis les informations données par le coordonnateur du projet nommé ci-dessus. J'atteste sur l'honneur de la régularité de la situation de la (...*statut et dénomination*...) au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à..... le .....

M. (*Prénom et NOM*) de la personne habilitée à engager l'entreprise ou l'entité partenaire

Signature (Cachet de l'entreprise)

Visa du Directeur du Laboratoire concerné

M. (*Prénom et NOM*)

Signature



	<b>Programme</b> <b>"Masse de Données et COonnaissances"</b>	<b>MDCO</b> <b>Edition 2007</b>
--	---	------------------------------------

## 7.6 Grille d'expertise<sup>15</sup>

Projet	Expert
Acronyme du projet :	Nom : Prénom : Date de l'expertise :

Les notes doivent être accompagnées d'un commentaire. Elles seront utilisées avec un poids différent en fonction de la nature du projet : (fondamental, industriel, pré-concurrentiel, plate-forme). Les notes à la rubrique 8 reflètent l'avis général de l'expert. Elles ne résultent pas obligatoirement d'une moyenne pondérée des notes précédentes même si elle doit être en cohérence avec l'impression d'ensemble qui s'en dégage. Le commentaire est susceptible d'être transmis au coordinateur du projet soumis.

Le barème est : 5 = excellent, 4 = très bon, 3 = bon, 2 = juste, 1 = médiocre, 0 = éliminatoire ou non éligible.

	Note
<b>1- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets.</b>	<b>de 0 à 5</b>
<i>Justification de la note - commentaires.</i>	

	Note
<b>2- Qualité scientifique et technique.</b>	<b>de 0 à 5</b>
<i>Justification de la note - commentaires.</i>	

	Note
<b>3- Impact global du projet.</b>	<b>de 0 à 5</b>
<i>Justification de la note - commentaires.</i>	

	Note
<b>4- Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination.</b>	<b>de 0 à 5</b>
<i>Justification de la note - commentaires.</i>	

	Note
<b>5- Qualité du consortium – Niveau d'excellence ou d'expertise des équipes au regard de la proposition.</b>	<b>de 0 à 5</b>
<i>Justification de la note - commentaires.</i>	

<sup>15</sup> La taille des cases réservées aux justifications et commentaires des experts a été réduite pour les besoins de l'intégration de ce formulaire dans le présent document.

<b>6- Adéquation projet – moyens</b>	
6.1- Les moyens mis en oeuvre sont-ils bien adaptés à la conduite du projet?	<b>Oui/Non/ Ne sait pas</b>
6.2- Le montant de l'aide demandée est-il justifié et raisonnable ?	<b>Oui/Non/ Ne sait pas</b>
6.3- Les moyens en personnels demandés sont-ils justifiés	<b>Oui/Non/ Ne sait pas</b>
6.4- Le montant des investissements et achats d'équipements est-il raisonnable ?	<b>Oui/Non/ Ne sait pas</b>
6.5- Les autres postes financiers (consommables, missions, sous-traitance, ...) sont-ils raisonnables ?	<b>Oui/Non/ Ne sait pas</b>
<i>Justification de vos réponses – commentaires sur le coût du projet</i>	

<b>7- Questions diverses</b>	
7.1- La nature du projet (fondamental, industriel, pré-concurrentiel, plate-forme) telle que annoncée est elle conforme ?	Oui/Non/ Ne sait pas
7.2- Si le projet contient le financements d'un doctorant, les conditions requises en terme de caractère formateur du sujet et d'encadrement sont elles remplies ?	Oui/Non/ Ne sait pas
<i>Justification de vos réponses</i>	

<b>8- Commentaire général et avis</b>	<b>Note</b>
<b>Avis général sur le projet</b>	<b>de 0 à 5</b>
<b>Recommandation de l'expert concernant le projet</b>	<b>à retenir en priorité à retenir si possible à ne pas retenir</b>
<i>Commentaires généraux, points forts, points faibles, recommandations, le projet pourrait-il être amélioré en faisant l'objet de modifications ou d'adaptation ? Le cas échéant lesquelles ? (5-20 lignes) Ces commentaires sont susceptibles d'être transmis au coordinateur du projet soumis.</i>	

Je déclare avoir pris connaissance de la charte de déontologie de l'ANR, de l'avoir acceptée et que, autant que je sache, je n'ai aucun conflit d'intérêt, dans l'évaluation de cette proposition	Nom :
<i>Extrait de la charte de déontologie de l'ANR : "Par conflit d'intérêt on entend toute situation où un individu est amené 1) à porter un jugement, 2) à participer à une prise de décision, dont lui-même pourrait tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités de scientifique ou de responsable scientifique"</i>	Date :
	Signature :